L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 21 JUILLET 1868. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, Propriétaires - Éditeurs.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Par an, $18; par semestre, $9; par trimestre, $4 50. Prix d'un numéro, 10 cents.

ÉDITION SEMI-HEBDOMADAIRE

Paraissant le Mardi et le Samedi:

Par an, $4; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

[illegible]

VOL. [illegible] NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 21 JUILLET.

Candidatures de la Démocratie Nationale.

POUR PRESIDENT:

HORATIO SEYMOUR,

DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT:

FRANCIS P. BLAIR,

DU MISSOURI.

Electeurs pour l'Etat en général:

EX-GOUVERNEUR R. C. WICKLIFFE, de Ouest Feliciana.

ISAIAH GARRETT, de Ouachita.

Remplaçants:

JAMES P. FRERET, de Jefferson.

JUGE J. N. LEA, d'Orléans.

Electeurs de District:

1er District Congressionnel ....A. SAMBOLA.
2me " " ....M. S. BRADY.
3me " " ....A. S. HERRON.
4me " " ....A. DeBLANC.
5me " " ....N. D. COLEMAN.

Remplaçants:

1er District Congressionnel ......T. P. SHERBURNE.
2me " " ......GEO. W. RACE.
3me " " ......J. H. KENNARD.
4me " " ......E. N. CULLUM.
5me " " ......W. F. BLACKMAN. J. H. BRIGHAM.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour l'heure et les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à 4 heures et demie du soir, au Dépôt du Chemin de fer du Golfe du Mexique — Un lot de poteaux en fer.

Par Fernandez Fernandez & Co., à leur salle d'encan, 44 Vieille-Levée — 300 lots de linge de maison, comprenant un assortiment [illegible].

Par S. Guinault, à son magasin d'encan — Un lot de meubles.

Par Montgomery Bros & Co, dans leur salle d'encan, Vente régulière de meubles. Et aux écuries de P. L. [illegible] — Chevaux de selle et de trait, beaux mulets, wagons, harnais, vaches laitières, &c.

Par A. Plasencia, au No 131 rue Tchoupitoulas — Un lot de meubles.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 38 de la rue de Chartres — caisses bottes, souliers et brodequins.

Par Vincent & Co, au No 16 de la rue de Chartres — Marchandises sèches étrangères et américaines.

Par D. E. Murphy, aux entrepôts St-Louis et Mississippi — Avoine.

[illegible] 93 Vieille-Levée.

ATTENTION!

Le Shérif procèdera aujourd'hui, à 4 heures et demie P. M., au dépôt du Chemin de Fer du golfe du Mexique, à l'angle des rues Champs-Elysées et des Grands-Hommes, Troisième District, à la vente d'un lot de poteaux (poles).

AVOINE—Nous sommes prié par M. D. E. Morphy, encanteur, d'appeler l'attention des marchands sur la vente de 1568 sacs d'avoine de choix, de St Louis, qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin. Voyez l'annonce.

CHAUSSURES—MM. Hoffman, Marks & Co., vendront aujourd'hui 300 caisses de bottes, souliers et brodequins, à leur salle d'encan de la rue de Chartres No 38. L'assortiment a été tout récemment importé et convient beaucoup au commerce de cette ville. La vente qui est sans réserve, commencera à 10 heures.

Annonces Politiques.

Le prix d'insertion des annonces politiques doit INVARIABLEMENT être acquitté d'avance dans nos bureaux.

Le 14me Amendement.

Le Président a lancé une proclamation dont les termes sont analogues à ceux de sa proclamation pour la Caroline du Nord et la Floride, pour annoncer que les soi-disant législatures de la Caroline du Sud et de la Louisiane avaient ratifié le 14me amendement proposé. L'Union comptant 37 Etats, la majorité des deux tiers des Etats requise pour la validité de la ratification est de 28. Vingt et un Etats du Nord et sept Etats du Sud ayant déjà ratifié l'amendement, le Congrès va probablement déclarer que ce fameux article 14 fait désormais partie intégrante de la Constitution des Etats-Unis. Nous croyons donc utile d'en reproduire le texte.

"Article 14.—Section 1. Toutes personnes nées ou naturalisées aux Etats-Unis et soumises à leur juridiction, sont citoyens des Etats-Unis et de l'Etat dans lequel elles résident. Aucun Etat n'adoptera, ou ne mettra en vigueur une loi ayant pour but de restreindre les privilèges ou immunités de citoyens des Etats-Unis; et un Etat ne pourra priver aucune personne de la vie, de la liberté ou de sa propriété, sans procédures légales, ni ne privera aucune personne dans les limites de sa juridiction de la protection uniforme de la loi.

"Section 2. Les représentants seront répartis parmi les différents Etats, selon leur population, en comptant le nombre total des personnes dans chaque Etat, à l'exclusion des Indiens non taxés. Mais lorsque le droit de voter à une élection pour le choix d'électeurs du Président et Vice-Président des Etats-Unis, pour représentants au Congrès, pour les fonctionnaires exécutifs et judiciaires d'un Etat ou pour les membres de la législature du dit Etat, sera refusé à l'un des habitants mâles du dit Etat, âgé de vingt-et-un ans et citoyen des Etats-Unis, ou lorsque ce droit sera amoindri, sauf pour cause de participation à la rébellion ou pour quelque autre crime, la base de la représentation, dans le dit Etat, sera réduite en proportion du nombre des citoyens mâles, ainsi exclus du droit de vote, relativement au nombre entier des citoyens mâles âgés de vingt-et-un ans dans le dit Etat.

"Section 3. Aucune personne ne pourra devenir sénateur ni représentant au Congrès, ni électeur du Président et du Vice-Président, ni ne pourra occuper aucun emploi civil ou militaire, dans les Etats-Unis ou dans aucun Etat, qui ayant précédemment prêté un serment en qualité de membre du Congrès, ou comme membre d'une législature d'Etat, ou comme officier exécutif et judiciaire d'aucun Etat, de maintenir la Constitution des Etats-Unis, aura été en insurrection ou en rébellion contre eux, ou aura aidé leurs ennemis. Mais le Congrès aura le droit, par un vote des deux tiers, d'annuler cette incapacité.

"Section 4. La validité de la dette publique des Etats-Unis autorisée par la loi, y compris les dettes contractées pour payer des pensions et des gratifications pour services rendus dans la suppression de la rébellion, ne sera pas mise en question. Mais ni les Etats-Unis, ni aucun Etat ne pourront payer une dette ou une obligation quelconque contractée pour venir en aide à la rébellion contre les Etats-Unis, ou aucune indemnité pour la perte ou l'émancipation des esclaves, toutes ces dettes, obligations et réclamations étant illégales et non-avenues.

"Section 5. Le Congrès aura le pouvoir de faire respecter, par une législation appropriée, les dispositions de cet article."

Les contradictions ne manquent pas entre les différentes dispositions de cet amendement.

On pourrait croire, après avoir lu la première section, que les Etats n'ont pas le pouvoir de priver de l'exercice du droit de vote ceux qui sont déclarés citoyens des Etats-Unis; mais la seconde section leur reconnaît ce pouvoir puisqu'elle frappe d'une pénalité les Etats qui en useront. Ainsi les Etats auront le droit d'exclure du droit de vote les Chinois et les Africains, mais à la condition de voir diminuer le chiffre de leurs représentants. Ce point est important à constater.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.—Nous appelons l'attention du public sur l'avis que nous publions dans une autre colonne. On y verra que les voyageurs auront la faculté de faire porter leurs bagages, effets mobiliers légers, ou provisions, à l'ancienne aussi bien qu'à la nouvelle gare, en se conformant aux conditions prescrites par la Compagnie. Le gros fret ne sera reçu qu'à la nouvelle gare, sur la Levée, à la tête de la rue Lafayette.

DÉPRÉDATION D'UNE BANDE DE CHASSEURS EN FLORIDE.—Nous recevons une lettre datée de Cypress Swamp (Floride), le 15 mai, et qui porte le timbre de Shieldsboro (Mississipi), du 19 juillet. Cette lettre nous donne l'information suivante:

La bande de chasseurs et explorateurs de la Floride, de B. Nikaisse, a été détruite presque en totalité par les ours ou par la faim. Sur 20 chasseurs qui étaient partis le 30 avril de la Nouvelle-Orléans pour cette expédition, il n'en est revenu que trois dont voici les noms: J. Desiong, B. Nikaisse et V. Samuel.

La Proclamation du Président et l'Amendement constitutionnel.

La proclamation suivante du président Johnson est conçue en des termes qui indiquent assez clairement qu'il ne reconnaît pas les gouvernements organisés récemment dans les Etats du Sud comme des gouvernements constitutionnels et légaux. Le Président semble remplir une simple formalité qui lui est imposée par une loi du Congrès, mais en laissant au Congrès toute la responsabilité des conclusions à tirer des faits qu'il constate. Comme Ponce-Pilate il se lave les mains du résultat. Voici le texte de ce document:

Attendu que, par un acte du Congrès intitulé "Acte pour admettre les Etats de la Caroline du Nord, de la Caroline du Sud, de la Louisiane, de la Georgie, de l'Alabama et de la Floride à la représentation au Congrès", passé le 25 juin 1868, il est déclaré qu'il sera du devoir du Président, dans les dix jours après avoir reçu avis officiel de la ratification, par la Législature de l'un ou l'autre desdits Etats, d'un amendement à la Constitution connu comme l'article 14, de lancer une proclamation annonçant ce fait;

Et comme ledit acte semble être fait en vue de certaines éventualités;

Et attendu qu'un document prétendant être une résolution de la Législature de la Floride, adoptant l'amendement des treizième et quatorzième articles de la Constitution des Etats-Unis, a été reçu au département d'Etat le 16 juin 1868, avant le passage de l'acte du Congrès susmentionné, lequel document est attesté par les noms de Horatio Jenkins Jr., comme président pro tem. du Sénat, et de W. W. Moore comme président de l'Assemblée, et de William L. Apthoop comme secrétaire du Sénat, et William Forsyth Bynum comme greffier de l'Assemblée, et lequel document a été transmis au secrétaire de l'Etat dans une lettre datée "Bureau de l'Exécutif, Tallahassee, Floride, 10 juin 1868," par Harrison Reed, qui y signe comme gouverneur;

Et attendu que, le 6 juillet 1868, le Président a reçu un document à lui adressé qui porte la date du 4 juillet 1868, et qui lui a été transmis par et au nom de W. W. Holden, qui s'intitule gouverneur de la Caroline, lequel document certifie que ledit amendement proposé, connu comme article 14, a passé au Sénat et à la Chambre des Représentants de l'Assemblée générale de la Caroline du Nord le 2 juillet courant, et est attesté par les noms de John H. Boner ou Bower, comme secrétaire de la Chambre des Représentants, et T. A. Byrnes, comme secrétaire du Sénat, et sa ratification le 4 juillet 1868 est attestée par Tod R. Caldwell comme lieutenant-gouverneur, président du Sénat, et J W Holden comme président de la Chambre des Représentants;

En conséquence, moi, Andrew Johnson, Président des Etats-Unis d'Amérique, en conformité avec l'acte du Congrès susdit, je lance cette proclamation annonçant le fait de la ratification dudit amendement par la Législature de l'Etat de la Caroline du Nord, de la manière ci-dessus indiquée.

En foi de quoi, &c.... Fait à Washington le 4 juillet 1868, &c.

ANDREW JOHNSON.

Par le Président:
W. H. SEWARD, Secrétaire d'Etat.

COLLÈGE JEFFERSON.—Les examens annuels et la distribution des prix auront lieu au Collège Jefferson, paroisse St-Jacques, le lundi 27 juillet, à 8 heures du matin. Le dimanche, 26, à trois heures et demie après-midi, il y aura une représentation dramatique donnée par les élèves de l'établissement. Nous remercions le révérend Stephen Chaurain, président du Collège, de l'invitation qu'il nous a adressée.

LA TROUPE BATEMAN.—Voici la liste des artistes engagés par M. Bateman pour une saison de douze mois à partir du 20 juillet.

M. Bateman nous communique la liste des artistes qui composent sa compagnie. La voici:

Mmes Tostée, Irma, Lambelé, 1res chanteuses; Mmes Jeanne Duclos, Rose, Mathilde, Hamilton et Cadix, 2mes chanteuses.

MM. Aujac, Dardignac, Guidon et Decré, ténors; M. Francis, baryton; Duchesne, 1re basse; Leduc, Lagriffoul, Edgard, Hamilton, etc., rôles de genre.

MM. Dennery et Birgfeld chefs d'orchestre.

Mlle Lambelé a $1,200 par mois et M. Decré $400.

TRAITÉ AVEC LA CHINE.

Voici les principales dispositions du traité conclu entre M. Anson Burlingame, stipulant au nom de l'empire chinois, et le gouvernement des Etats-Unis, lequel traité est en ce moment soumis à la ratification du Sénat:

L'article 1er porte que les concessions faites aux étrangers dans un but de résidence ou de commerce ne portent point atteinte au droit de souveraineté absolue de l'empereur de la Chine;

L'article II porte que les points de commerce ou de navigation non réglés par traité resteront soumis à la discrétion du gouvernement chinois;

L'article III confère à l'empereur le droit de nommer des consuls aux Etats-Unis, avec les mêmes privilèges que ceux concédés aux agents des autres nations;

L'article IV reconnaît aux Américains la liberté de conscience et la liberté des cultes sur le sol chinois;

L'article V établit le droit d'expatriation, pourvu qu'il soit absolument volontaire;

L'article VI dispose que tous les citoyens des deux nations jouiront sur leur territoire respectif de tous les droits et immunités accordés aux nations les plus favorisées;

L'article VII proclame la nécessité d'établir un système commun de monnaies, de poids et de mesures;

L'article VIII ordonne l'admission des sujets Chinois dans toutes les écoles des Etats Unis, et autorise les citoyens des Etats-Unis à créer des écoles en Chine dans les localités où il est permis aux étrangers de résider.

Enfin, aux termes de l'article IX, les Etats Unis se défendent de toute intention, et à plus forte raison de tout droit d'intervention dans les affaires intérieures de l'empire chinois, et notamment en ce qui concerne la construction de lignes télégraphiques ou de chemins de fer. Et, dans le cas où de semblables travaux seraient décidés par S. M. l'empereur, les ingénieurs qui pourraient être éventuellement choisis par lui seraient payés de ses deniers.

Tel est le résumé des stipulations acceptées entre les parties, sauf la ratification du Sénat. Cette ratification ne fait pas question, et très prochainement sans doute l'ouverture de la Chine entière au commerce américain sera un fait accompli.

FRANCE.

Paris, 2 juillet.

Il n'y a peut-être pas de discussion plus émouvante que celle du budget. C'est là que tout aboutit, c'est là que l'on voit la trace des fautes de nos gouvernants, des crises résultant de l'imprévoyance, et ce que coûtent les faiblesses de ceux qui ont mission de contrôler sévèrement le pouvoir.

Ces débats, hérissés de chiffres et qui semblent, à cause de cela, si fastidieux à suivre, sont, au contraire, pleins d'intérêt, si l'on veut s'y engager résolument. Aussi, les Français qui prennent un intérêt réel au sort du pays ont-ils suivi avec attention la discussion qui, depuis deux jours, s'est engagée au Palais-Bourbon.

Le premier jour, un membre de la majorité et de la commission du budget, M. Louvet, a ouvert le feu contre.... le gouvernement. M. Ernest Picard a caractérisé ce discours d'un seul mot: "Vous parlez comme l'opposition." D'autre part, un ministre aurait dit dans les couloirs de la chambre: "C'est un ami du quatrième degré!" La majorité semblait atterrée. Elle n'est pas si ingénue qu'on le croit généralement, et elle sentait très bien le coup qui lui était porté par l'un des plus autorisés entre tous ses membres. Elle n'a pas osé l'interrompre autrement que pour l'approuver timidement de temps à autre. Ce discours, tranchant comme un rasoir, jetait un froid dans ses rangs.

La commission, et surtout deux de ses principaux membres, son président et son rapporteur, MM. Alfred Leroux et Busson-Billault, assis au premier banc, riaient d'un petit rire dépité, et sur leur visage, presque sur leurs lèvres, se lisait un mot de reproche: "Le traître!" Il est en effet généralement admis, parmi la majorité, que certaines vérités sont des trahisons.

"Il y a eu des fautes et des malheurs!" a dit M Louvet. Et M Rouher n'a pas sourcillé et personne n'a protesté. Il a dit que le budget était un canevas sur lequel brodait le gouvernement.

Le lendemain, la parole était à M. Thiers. Son discours, savamment combiné, bien conçu, a manqué de piquant et d'imprévu. C'est un long raisonnement, juste souvent, mais froid comme l'acier et coupant comme un rasoir. Le fond en est celui-ci: Vous vous trouvez en présence de 270 millions de découvert et plus par an en moyenne, soit 4 milliards depuis 1852. Est-ce une situation normale? Non. Il faut néanmoins que la France reste libre et grande, ne lui ôtons pas son épée. On a fait l'Italie, on a fait la Prusse et l'Allemagne, deux grandes fautes, pour flatter quelques passions populaires, dit l'orateur. Là est la cause de notre situation. Nos armements sont une grande garantie pour la paix, mais il ne faut pas qu'ils soient faits pour la guerre. Si la guerre existait quelque part dans notre gouvernement, M. Thiers la combattrait énergiquement, car le pouvoir de faire la guerre en compromettant le pays sans le consulter est une des fautes de notre constitution.

Après avoir prouvé le déficit et la nécessité d'un budget rectificatif énorme, M. Thiers démontre que les recettes du budget sont depuis plusieurs années stationnaires, au lieu d'être, comme on le prévoit, en augmentation. Où donc allons-nous? L'an prochain, l'emprunt de 450 millions sera dévoré et on se trouvera avec une dette flottante de 727 millions d'après le ministre des finances, et d'après M. Thiers, de 850 millions, peut-être même de 962 millions. "Et encore, s'écrie l'orateur, je n'ai pas tout dit!" car la dette flottante a des petits. Elle a la caisse des travaux de Paris fondée par M. le ministre de la Seine.... non par le préfet de la Seine. (On rit.) Celle-ci a fait aussi des petits: à la suite des crédits sur les terrains à vendre; il y a le Crédit foncier qui devait prêter à l'agriculture, mais qui n'a prêté que à la spéculation. On lui doit 91 millions. Ajoutez-y la quatrième dette flottante qu'on a votée il y a sept ou huit jours: la caisse des chemins vicinaux. Tout cela, le trésor l'a garanti. L'ensemble fait 14 cents millions de dette flottante dont vous répondez.

Qu'est-ce qu'un budget? C'est la photographie d'un gouvernement. Le nôtre contient l'Italie, l'Allemagne, la Chine, les élections (on rit); "mais, ajoute l'orateur, je ne vous dirai pas pour combien chacune de ces choses entre là dedans. Il était nécessaire de dire ces vérités à la Chambre, car s'il y a des vérités qui soutiennent les gouvernements, il y a des silences qui les détruisent.

M. Thiers descend alors de la tribune au grand étonnement de la Chambre qui attendait, comme conclusion, l'indication d'un remède. Serait-ce que l'honorable membre n'en voit aucun?...

M. Magne répondra, et je crois qu'il n'aura pas de peine à réfuter certaines allégations de M. Thiers; mais il en restera cependant quelque chose.

Le travail de l'opposition prend des proportions de plus en plus grandes, et il ne s'agit plus pour elle de réformes qui s'arrêtent à la superficie, mais de transformation complète de l'édifice politique.

Sir Robert Napier, arrivé à Paris hier soir, en repart ce soir même. Il dîne aujourd'hui à l'ambassade anglaise. Il a reçu ce matin une Adresse de la colonie britannique à Paris, qui lui a été présentée par le capitaine Lynch, officier en retraite de l'artillerie anglaise de l'Inde. Le vainqueur de Magdala est un homme de taille moyenne, parlant avec une grande douceur, et d'une rare modestie. Il a reporté, dans cette entrevue, tout le mérite de l'expédition, sur ses soldats, dont chacun, a-t-il dit, s'est conduit comme si de ses efforts individuels dépendait tout le succès de l'entreprise. Cette expédition a prouvé, a ajouté le général, que le soldat sait aussi bien travailler que combattre. Le fils de Théodoros n'accompagne pas le général Napier.

M. Berryer a plaidé aujourd'hui dans l'affaire du gouvernement des Etats Unis contre M. Arman et autres constructeurs de la Gironde; quoi qu'il dise, il n'empêchera pas la décision à intervenir d'être favorable aux constructeurs français.

Une visite à l'Exposition Internationale du Hâvre est un des passe temps à la mode aujourd'hui. Le voisinage de Frascati et de la plage de Trouville rendent ce voyage d'autant plus agréable.

A cette exposition, l'Angleterre est magnifiquement représentée et tient la seconde place. L'Allemagne et les puissances du Nord viennent ensuite comme importance de coopération. Mais les Etats-Unis qui, par leur nature essentiellement industrielle et maritime, auraient dû y tenir un des premiers rangs, se trouvent malgré eux représentés par quelques exposants seulement. Les contributions américaines se bornent à quelques modèles de bateaux-pêcheurs et de steamers, à des appareils pour poser les câbles télégraphiques, pour démarrer et descendre les chaloupes de sauvetage. On y remarque encore un modèle de machine à charger les navires, deux nouveaux radeaux de naufragés, une presse hydraulique et un signal d'alarme automatique, annonçant la présence des voies d'eau dans n'importe quelle partie de la calle. Bref, ce département est pauvre relativement au riche contingent qu'aurait pu fournir l'élément maritime et mécanique de l'Union.

Les organisateurs de l'Exposition sont un peu désappointés de ce côté, mais l'opinion les venge en taxant les Américains de faux orgueil et de jalousie mesquine. On commence à s'apercevoir en Europe que ce peuple est loin d'être sérieux; il prend des airs de nation privilégiée et aristocratique, et ses dédains font sourire comme des enfantillages. C'est un peu le résultat des flatteries serviles dont le parti dit libéral l'encense à tort et à travers. Aussi, avec l'aplomb qui les caractérise, les feuilles de l'opposition continuent à affirmer que l'issue du procès présidentiel est une victoire pour le parti républicain et un triomphe pour le parti qui a provoqué l'épreuve de ce principe, que la république continue à donner au monde le spectacle d'une nation qui sait arranger ses difficultés et clore ses différends en famille, pour l'unique vertu de la justice populaire dirigée par la loi.

Evidemment, si le Président avait été condamné, ce dont il s'est fallu de si peu, ces mêmes journaux eussent tenu le même langage flagorneur. Quant à cette prétendue justice, ils en peuvent parler à l'aise, car ils sont encore à savoir de quelle manière on traite le Sud depuis trois ans; ils ignorent totalement la situation politique du Sud, et si on leur disait que cette nouvelle Vendée n'est pas encore libérée du carcan militaire et de tous les jougs de la conquête, elle nierait le fait, car cette presse est la plus mal renseignée et la plus ignorante du monde en fait de questions étrangères.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE—20 Juillet.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, No 111, rue du Canal.

Ci-devant encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	77 degrés
Midi	78 "
3 heures P. M.	76 "
6 heures P. M.	76 "

LA FÊTE DES POMPIERS.—Il y avait dimanche un concours assez respectable de monde aux Fair Grounds, moins grand cependant que dans les occasions précédentes. Les excitations extraordinaires de la veille ont nui à la fête du lendemain. On était las de se remuer et de parader et beaucoup de gens se sont reposés avec délices en restant chez eux. Nous le regrettons vivement pour le but que l'Association des pompiers voulait atteindre. On sait que la fête était donnée dans l'intérêt des veuves et des orphelins de l'Association. Mais la fête reviendra encore deux fois cette saison. Dimanche était seulement le troisième jour, et l'Association a annoncé cinq jours de fête. Nous espérons un grand succès pour les deux derniers.

Deux exercices ont fort intéressé le public dans ce jour de dimanche: c'est en premier lieu, une course de machines à main, d'un mille et demi, avec 30 hommes; et ensuite une course de petits marchands de journaux.

La Columbia 5 et la Persévérance 13 se sont grandement distinguées, mais les Mechanics ont été déclarés vainqueurs, et quant aux petits garçons, c'est Scully qui est arrivé au but le premier, mais en y touchant il est tombé sous le poids de la chaleur et est resté quelques instants comme asphyxié.

RAPPORT MORTUAIRE.—Le nombre total des enterrements dans les divers cimetières de la ville, pour la semaine finissant dimanche dernier à 6 heures du matin, a été de 62. Ce chiffre, très réduit comparativement, indique un état sanitaire très satisfaisant. Il faudrait remonter à nombre d'années pour trouver un chiffre de mortalité aussi faible.

SUICIDE.—Le Dr. Avilla a fait une enquête hier sur le corps de A. Cassour, âgé de 60 ans, natif de France, qui s'est tué, rue de la Douane, 119, en prenant, suppose-t-on, du chloroforme. Le corps était demeuré trois jours dans la chambre, et la décomposition avait commencé. On a trouvé sur la table le billet suivant écrit en français: "Je meurs volontairement, las de lutter contre l'adversité."

A part ses habits, il n'a rien laissé que quelques pièces de nickel et un couteau de poche. Il n'avait pas d'ouvrage et devait $70 au Cosmopolitan Restaurant. Sa dernière dépense a été pour acheter le chloroforme, ce qui lui avait coûté 50 cents, qu'il avait emprunté.

UNE AFFAIRE A ALGER.—Dimanche, un jeune garçon blanc qui s'était pris de querelle avec un nègre, nous ignorons à propos de quoi, a reçu de ce dernier un coup de couteau qui a causé sa mort presque à l'instant. Le nègre, poursuivi par la foule, a été arrêté à un mille de l'endroit où le meurtre a été commis, et nous regrettons d'être obligé de dire que des propositions furent faites de le mettre à mort sans délai, c'est-à-dire, de le pendre sur place. Des conseils plus modérés cependant furent donnés et suivis. Mais dans l'intervalle, un attroupement de nègres s'étant formé, un conflit entre les représentants des deux races semblait imminent; heureusement, la police survint, se saisit du nègre et enleva ainsi tout sujet de querelle ultérieure. Le nègre a été déposé dans la prison de paroisse.

VOL.—Avant-hier, dans la nuit, on a volé une somme de $250, en billets des Etats-Unis, dans un magasin au coin des rues Tremé et Bienville. On suppose que le voleur s'était caché dans le magasin pendant la soirée et qu'il a fait son coup après que tout le monde a été endormi.

FEU.—Le lieutenant Manning rapporte que samedi soir, vers 10 heures, le feu a pris dans le magasin de Mme Huye, No 57, rue Royale. On croit que ce feu a été causé par des fusées qu'on lançait du côté opposé de la rue. Il a été bientôt éteint, et le dommage est à peu près nul.

ENQUÊTE.—Le coroner Roch a fait dimanche, une enquête sur le corps d'un Irlandais, McCormick, âgé de 40 ans, cocher de cabriolet, qui s'est tué accidentellement en tombant du second étage de sa résidence, rue Julia, No 42.

RENVOI.—Nous lisons dans un ordre du général Buchanan:

"La réadmission de l'Etat de la Louisiane dans l'Union rend inutile l'emploi de deux officiers comme secrétaires des affaires civiles.—Le lieutenant-colonel breveté, W. T. Gentry, capitaine du 17e d'infanterie, sera, en conséquence, relevé de ses devoirs de secrétaire des affaires civiles, dans le 5e district militaire, par le major breveté, B. B. Keeler, premier lieutenant du 39e d'infanterie, qui prendra charge de tous les papiers et registres appartenant au bureau."

LE BUREAU DE POLICE.—L'agent de police J. A. Martin, No 89, a été réprimandé pour avoir relâché une personne qu'il avait arrêtée.

Réprimande contre F. Ryan, pour négligence de devoir.

Suspendu du service pour 20 jours, L. Centlivre, coupable d'être resté 20 minutes dans une maison particulière, en temps de service.

Suspension de 20 jours contre R. Gusthlin, pour ivrognerie.

Suspension de 5 jours contre D. Whalen, coupable d'absence.

Suspension de 15 jours contre Wm. Bingham coupable de négligence de devoir, d'ivrognerie et d'assaut contre les passants. Si Bingham a commis tout cela, il n'a pas à se plaindre de la punition qui est comparativement légère. Pour toute défense, il a dit qu'il avait été soldat fédéral, et devant le Bureau, tel qu'il est composé, c'était certainement ce qu'il avait de mieux à dire.

NOYÉ.—Un inconnu est supposé s'être noyé dimanche pendant qu'il se baignait dans le lac, au bout du chemin de fer de Pontchartrain. On a trouvé ses habits dans la loge du bain, et dans une de ses poches il y avait une lettre signée P. George Taure.

MORT.—L'homme qui avait été poignardé par un inconnu dans un char de la rue du Canal, le 11 du courant, est mort hier de ses blessures, rue Johnson, No. 14.

MARIAGE.—Le consul autrichien a épousé Mlle Fehringer, cantatrice distinguée du Théâtre National.

LUTTE.—La lutte engagée dimanche, à la gare du chemin de fer des Opelousas, entre les ballons "Seymour" et "Grant", a eu pour résultat le triomphe de Seymour. Ce ballon s'est élevé le plus haut, et lançant une fusée sur Grant à plusieurs centaines de pieds plus bas, il l'a éventré, ce qui a causé sa chûte immédiate.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.—M. Lynch demande la suspension du règlement pour présenter une résolution relative au mémoire des citoyens de Franklin et d'autres paroisses au gouverneur, et la communication du gouverneur au Sénat relative aux outrages allégués dans les paroisses.

Le gouverneur Warmoth recommande quelque législation et l'établissement d'une force constabulaire. La pétition dit que 50 meurtres ont été commis pendant l'année.

La résolution de M. Lynch invite le général commandant à fournir les troupes nécessaires pour assurer la paix en prêtant main forte aux autorités civiles. Adoptée à la seconde lecture.

Des bills nombreux sur des sujets de peu d'importance sont annoncés.

M. Packard présente un bill relatif à un bureau d'enregistrement.

M. Jewell présente un rapport de minorité sur le bill des impressions.

M. Todd annonce un bill pour annuler le contrat de Taylor relatif à l'élargissement du Canal Neuf.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE.—Il n'y a pas de séance faute de quorum.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Le général Meade et la Législature de la Georgie.

Le Message—Veto du Président Johnson.

Vote immédiat des Chambres contre le veto.

Histoire d'un représentant radical de la Caroline du Sud.

Le 14me article selon Seward.

Nouvelles européennes.

Londres, 20—Napier a remercié le Parlement pour les récents honneurs qui lui ont été conférés ainsi qu'aux officiers et aux hommes.

Six hommes armés ont saccagé une boutique d'armurier, à Cork. Pas d'arrestation.

L'empereur Napoléon est à Plombière.

Lodern a été nommé ambassadeur d'Autriche à Washington.

Nouvelles de Washington.

Washington, 20—Le veto du Président sur le bill du collège électoral soutient que les Etats du Sud n'ont jamais été hors de l'Union et affirme qu'ils ont été, pratiquement et constitutionnellement, restaurés avant mars 1867.

Citant les clauses de la Constitution, le Président dit que la résolution jointe concède au moins par implication que ces Etats étaient des Etats en vertu de leur organisation avant le 4 mars 1867, mais leur refuse le droit de voter dans l'élection du président et du vice-président des Etats-Unis. Il suit de là que cette assomption de pouvoir n'est pas autorisée par la Constitution ou que les Etats ainsi exclus du droit de voter étaient en dehors de l'Union par raison de rébellion et n'ont jamais été légitimement restaurés. Etant pleinement convaincu qu'ils n'ont jamais été en dehors de l'Union et que leurs relations ont été légalement et constitutionnellement restaurées, je suis forcé de conclure que la résolution jointe qui les prive du droit de voter pour le président et le vice-président est en conflit avec la Constitution et que le Congrès n'a pas plus de pouvoir de rejeter leurs votes que les votes des Etats qui ont été toujours loyaux envers l'union fédérale.

Il est digne de remarque que si les Etats dont les habitants ont été naguère en rébellion étaient légalement et constitutionnellement organisés et restaurés dans leurs droits avant le 4 mars 1867 (comme je suis convaincu qu'ils étaient) l'unique autorité légitime sous laquelle l'élection pour le président et le vice-président peut être faite doit venir des gouvernements institués avant cette période. Il suit clairement de là que tous les gouvernements d'Etat organisés dans ces Etats sous l'acte du Congrès pour ce but et sous le contrôle militaire sont illégitimes et de nulle valeur, et dans cette vue, les votes donnés pour le président et le vice-président dans ces Etats conformément aux actes passés depuis le 4 mars 1867 et suivant la reconstruction du Congrès ne peuvent être légalement reçus et comptés, tandis que les seuls votes qui puissent être donnés conformément aux lois en vigueur dans les divers Etats avant la législation faite par le Congrès en matière de reconstruction.

Le Président soutient ensuite que lorsque les habitants des Etats du Sud n'étaient pas en rébellion, quelques-uns des habitants des Etats du Nord étaient en rébellion et que l'acte pour l'exclusion des votes pourrait être appliqué avec autant de raison au Kentucky, au Maryland, à New York et à la Virginie.

Le message conclut: Si le Congrès devait statuer par une loi que les votes d'aucun des Etats ne doit être reçu et compté s'il sont donnés pour un candidat qui diffère en sentiment politique avec une majorité des deux Chambres, une telle législation serait immédiatement condamnée par le peuple comme une usurpation de pouvoir inconstitutionnelle et révolutionnaire. Il serait cependant excessivement difficile de trouver dans la Constitution plus d'autorité pour le passage d'une telle loi qu'on n'en peut trouver pour un décret rejetant directement les votes qui ne seraient pas conformes aux préférences politiques d'une majorité du Congrès.

Il n'existe dans la Constitution aucun pouvoir autorisant la résolution jointe en question—le seul point de ressemblance c'est que l'une serait plus palpablement inconstitutionnelle et révolutionnaire que l'autre. Toutes les deux découleraient de la radicale erreur que le Congrès a le pouvoir de prescrire des termes et des conditions au droit des citoyens des Etats de donner leurs votes pour le président et le vice-président.

Washington, 20—SÉNAT—Le droit, à l'étranger, des citoyens naturalisés a été discuté tout le jour, sauf l'interruption causée par la lecture du message présidentiel et l'adoption du bill sur le collège électoral par 45 contre 8, nonobstant le veto. Les sénateurs du Sud, excepté Pool qui était absent, ont voté avec la majorité.

Après une séance exécutive le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE.—Les pouvoirs de Lash de la Caroline du Nord et de Bowen de la Caroline du Sud sont référés au comité d'élection.

Jones présente un bill étendant les clauses de la loi de juillet 1867, limitant la juridiction de la Cour des réclamations sur la Caroline du Nord; référé au comité militaire.

Vinnie Ream a été restaurée, par une résolution, dans son atelier au Capitole.

Eldridge, du Wisconsin, demande la permission de présenter une résolution invitant le secrétaire de la guerre à communiquer à la Chambre les noms des personnes sous sentence de Cours martiales, aux Tortugas, les crimes dont elles sont accusées et les noms des personnes décédées, qui ont été l'objet des commissions militaires, à Atlanta et Charleston.

Schofield, de Penn., objecte et Eldridge retire sa résolution.

Lash et Bowen sont admis à siéger.

S'opposant à l'admission de Bowen, Mullins a dit: "Bowen est né dans l'Ohio et alla dans la Caroline du Sud, il y a 10 ou 15 ans. Quand la rébellion éclata, il prit volontairement du service sous la Confédération, accepta une commission de capitaine et fut subséquemment promu au grade de major pour sa bravoure en tirant sur les soldats unionistes. Etant major (Mullins l'a appris de source respectable) Bowen tua son colonel rebelle, mais de cela, lui Mullins ne se plaindrait pas. Pour cet acte Bowen fut incarcéré et mis aux fers, mais il fut relâché quand les Fédéraux avancèrent. Il avait alors à choisir entre deux partis, à se faire pendre ou à se joindre aux forces fédérales. Il prit ce dernier parti et lui, Mullins, tient du général Sickles que dans l'armée fédérale Bowen se comporta si mal qu'il fut mis en prison par les autorités fédérales.

A la fin de la guerre, il devint radical et adopta la doctrine radicale au fait de franchise pour le nègre. Il n'a, lui Mullins, aucune disposition à refuser le pardon aux hommes qui se montrent sérieusement repentants, mais il ne veut pas récompenser la trahison en permettant à ces gens-là de nous gouverner aussitôt qu'ils reviennent à nous. Il doute beaucoup que la Chambre prenne le bon parti en pareil cas.

Le bill du collège électoral passe, nonobstant le véto, par 134 contre 36.

Washington, 20.—Le secrétaire Seward adresse à ceux que cela concerne, une lettre disant que le Congrès, en juin 1866, a passé un amendement à la Constitution, comme un 14e article, lequel il cite. Seward dit que l'acte de 1818 requiert le secrétaire d'Etat de publier les amendements à la Constitution quand ils sont adoptés, mais nul acte n'autorise le secrétaire à déterminer et décider les questions douteuses sur l'authenticité de l'organisation des législatures d'Etat ou le pouvoir d'aucune législature d'Etat de rappeler des ratifications antérieures.

Vingt-trois Etats ont ratifié l'amendement et aussi les corps qui se donnent les noms de Législatures de l'Arkansas, Caroline du Nord, Floride, Louisiane, Caroline du Sud et Alabama. Il paraît en outre que l'Ohio et le New Jersey ont retiré leur assentiment, mais l'efficacité de ces rappels est douteuse. Le nombre d'Etats s'élève en tout à 37. Il proclame donc l'adoption de l'amendement pourvu que le rappel des résolutions par l'Ohio et le N. Jersey soit nul.

Washington, 20.—Le Président a signé le nouveau bill de taxe.

Le secrétaire de la guerre a lancé un ordre pour mettre en vigueur la journée de 8 heures de travail.

Washington, 20—Le président a nommé Jas. L. Dawson de la Penn. ministre en Russie; W. S. Rosecrans, en Espagne et J. A. McClernand, au Mexique; Henry W. Wells, en Autriche; Wm B. Wells, assistant Secrétaire du Trésor; C. C. Cox du Md. commissaire de pension, et Elisha Foot, commissaire des patentes; Edward Cooper, commissaire du revenu de l'intérieur.

M. Evarts a été installé comme avocat-général.

Le rapport officiel du général Gillem sur les élections du Mississippi montre que la constitution a été battue par 7,629.

Le général McKee a été élu au Congrès, autrement les démocrates auraient tout emporté.

Nouvelles diverses.

Montgomery, 20.—Il y a eu, ce matin, une belle pluie qui fera beaucoup de bien.

Les vers ont paru dans les champs de plusieurs comtés; les fermiers sont fort alarmés de leur visite.

Au Sénat, aujourd'hui, M. Pennington a présenté une résolution sur la levée des incapacités dont sont frappés les votants de l'Etat. La constitution d'Etat exclut de la franchise électorale tous ceux qui sont exclus des places par l'art. 14. La résolution a été adoptée par un vote très fort. Elle enjoint la nomination d'un comité qui rapportera sans délai.

La législation se borne à des affaires locales.

Atlanta—Le Sénat a reçu du gouverneur un message disant que le rapport du comité nommé pour s'enquérir de l'éligibilité des sénateurs, sous l'acte du Congrès pour admettre les Etats de Georgie, etc...., ensemble avec les témoignages reçus, ont été transmis au général commandant et que la réponse suivante a été faite:

"Gouverneur—En accusant réception de votre missive du 17, qui transmet l'action du Sénat sur l'éligibilité de ses membres sous l'art. 14 de l'amendement constitutionnel, et votre objection sur l'admission de certains membres qui, suivant l'opinion d'une minorité du comité et suivant la vôtre, sont inéligibles, je demande respectueusement la permission de dire que le sujet de votre communication sera pris par moi en considération et que toute action sera différée jusqu'à ce que je sois officiellement informé de ce qu'aura fait la Chambre sur le même sujet."

Sur motion le message est déposé sur le bureau et le Sénat s'ajourne.

Une résolution, à la Chambre, pour envoyer au gouverneur les papiers, documents et témoignages dans les affaires dites d'inéligibilité de ses membres a été rejetée.

Le comité pour informer le gouverneur de l'action de la Chambre sur l'éligibilité de ses membres, a rapporté qu'il avait rempli sa mission et que le gouverneur soumettrait le rapport au général commandant.

St-Louis, 20 — Les troubles indiens au Fort Larned, sur la rivière Arkansas, ont été inaugurés. Un lieutenant et cinq soldats ont été tués. Tous les postes du département ont reçu ordre de se tenir prêts à une action immédiate.

Columbia, Caroline du Sud, 20 — Législature: Un bill est présenté pour la réorganisation des cours et d'autres départements du gouvernement.

Les nègres adressent des pétitions pour l'incorporation de compagnies militaires. La Chambre a délibéré à huis clos sur une communication spéciale reçue par un membre.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 20, 6 h. P. M.—Arrivés le steamer J. C. Harris, de Galveston, avec fret et passagers; le navire Albert Gallatin, de Mobile; le schooner Frederick. Pas de départs.

Nouvelles des rivières.

Louisville, 20—La rivière monte avec 4 pieds 2 pouces d'eau dans le canal. Temps très chaud.

St-Louis, 20—Fleuve stationnaire.

Marchés européens.

Londres, 20 au soir—Consolidés, 94 1/4. Bons, 72 3/8.

Liverpool, 20 au soir—Coton plus facile. Vendu, 8,000 balles; uplands, 10 7/8; Orléans 11 1/8.

Marchés américains.

New York, 20, après-midi. — Coton plat et sans changement. Vendu 500 balles Midd. 31. Mobile 31 1/2. Orléans 32. Fonds publics inactifs. Or 143 1/2. Sterling 110 1/4.

New-York, 20 au soir — 5-20, avec coupons, 114; 10-40, 108 1/8; 7-30, 108 3/4. Argent facile. Beaucoup d'offres. Prêt sur demande, 3 à 5. Escompte, 6 à 7. Fonds publics généralement inactifs, bien que s'améliorant vers la clôture. Actions fermes. Bons du Sud fermes.

Charleston, 20 — Coton inactif. Pas de ventes. Mid. 31. Reçu 31 balles.

Mobile, 20.—Coton calme et ferme. Les pleins prix sont demandés. Vendu, aujourd'hui, 150 balles. Bas. mid. 28. Reçu 14.

Louisville, 20—Farine supérieure 6.25 Graisse 17 3/4. Tabac calme et sans changement.

Cincinnati, 20—Farine et blés calmes et fermes. Maïs 91. Avoine 80. Whiskey ferme à 35. Porc 28.

St-Louis, 20—Tabac en hausse de 5 à 4c. Farine extra 7. Graisse 17 1/2.

(Dépêches d'hier.)

Londres, 19—Farragut et son état-major ont été reçus par la reine à Osborne, vendredi dernier. Le traité de naturalisation entre la Bavière et les Etats-Unis a été signé. La moisson en Angleterre est bonne.

Washington, 19—Le Président a lancé deux proclamations, annonçant, conformément aux termes du bill omnibus, l'adoption du 14me article par la Caroline du Sud et la Louisiane.

Les mêmes expressions de doute sur la légalité et l'authenticité des ratifications caractérisent ces proclamations.

La tempête d'orage dans le Nord: éclairs et foudre. Pluie hier au soir. Les lignes télégraphiques dans le Nord sont interrompues.

New York, 19—Arrivé le steamer Général Meade, de la Nile-Orléans.

Chicago, 19—Deux personnes ont été tuées par la foudre.

Nebraska City, 19—Trois hommes menant des bestiaux au fort Randall, ont été attaqués par les Indiens. L'un a été tué et les deux autres ont été blessés. Les bestiaux ont été pris. Les conducteurs ont tué trois Indiens.

Paris, 20—Bourse inactive.

Liverpool, 20—midi—Coton calme et ferme.

Washington, 20—Le Sénat a confirmé E. W. Mallette collecteur des Douanes sur la Têche, La., E. H. Smith, collecteur du Revenu pour le 1er district de la Caroline du Sud, et rejette A. R. Wallace, maître de poste à Montgomery, Ala.

Portland, Me., 20—Il s'en est fallu de 6 minutes 1/2 que Weston le piéton ait fait 50 milles en 11 heures.

Washington, 20—L'artiste Leutze est mort hier.

New-York, 20—midi—Or 143 3/8. Cotonnade. Mid. 31 1/2 à 32.

NOUVELLES MARITIMES.

Navires partis de la Nile-Orléans et arrivés à leur destination:

A New York, 14 juillet, goëlette Florence Rogers; à Brême, 25 juin, navire Tamerlane; à Bordeaux, 25 juin, navire Bella; à Newport, 27 juin, navire Ella S. Thayer; à Fayal, 24 mai, navire Arthur, qui a remis en mer pour Barcelone; à Liverpool, 30 juin, navire à vapeur Fire Queen, ayant repris un chargement de retour. En chargement également pour la Nile-Orléans, navire Africa.

Partis de Boston pour la Nile-Orléans, 11 juillet, navire à vapeur Kensington.

Le gouvernement autrichien, qui vise, dit-on, à l'acquisition de quelques territoires transatlantiques, prépare en ce moment une expédition pour l'extrême Orient et pour les pays de l'Amérique latine.

Cette expédition doit mettre à la voile dans la première quinzaine du mois d'août, afin de négocier des traités de commerce et de navigation avec Siam, la Chine, le Japon, ainsi que le Pérou, et la Confédération argentine; préparer l'établissement d'agences consulaires, explorer les voies de production et de consommation de ces pays, et ouvrir de nouveaux débouchés à l'industrie, au commerce et à la navigation de l'Autriche et du Zollverein, s'il y a lieu, à l'établissement de relations permanentes.

PRÉDICTIONS POUR 1868.—Voici ce que l'astronome Thomas Moult prédisait pour cette année, il y a juste six siècles, en 1268, quarante-deuxième année du règne de saint Louis:

"En l'année 1868, le printemps sera doux et beau, l'été sera sec et chaud, l'automne sera bien tempéré et profitable aux biens qu'on ensemencera et aura bonne vie. Il sera beaucoup de blé en tout pays et sera bon marché. Après l'août, les vendanges seront bonnes et plantureuses dans beaucoup de pays, ce qui fera que le vin sera à bon marché, dont tout le pauvre chrétien doit louer Dieu."

Jusqu'ici, la prophétie porte assez juste. Si elle se réalise jusqu'au bout, il en faudra conclure que les astronomes d'autrefois voyaient mieux dans l'avenir que ne le font ceux d'aujourd'hui.

LES LOGEMENTS A PARIS.—D'une note adressée par la ville de Paris à la commission du budget, il résulte que depuis 1853 la population de notre ville a doublé. Le nombre de maisons détruites dans les quinze dernières années s'élève à 20,000, le chiffre des maisons nouvellement construites à 45,000. Les vingt-cinq mille maisons qui représentent l'excédant de la construction sur la démolition donnent un surplus de 110,000 logements. Il existe à Paris 80,000 logements dont les loyers sont au-dessous de 500 fr.

—La Patria, de Naples, annonce un procès assez curieux:

On nous dit que la cour d'appel est saisie d'un procès intenté au gouvernement par un individu qui, ayant été capturé par les brigands et ayant payé nous ne savons au juste combien de milliers de ducats pour sa rançon, prétend être indemnisé parce que l'autorité n'a pas su sauvegarder la sûreté publique.

Si les magistrats lui donnent gain de cause, adieu les finances italiennes!

—On écrit de Munich, 21 juin:

"La première représentation du nouvel opéra de M. Richard Wagner, *les Meistersinger de Nuremberg*, vient de finir à l'instant même (onze heures du soir). Cette œuvre a obtenu le plus brillant succès. Au commencement de l'ouverture, le roi a fait appeler M. Richard Wagner dans sa loge et lui a fait prendre place à ses côtés pendant toute la durée de la représentation. Après le second acte, toute la salle a rappelé M. Wagner, qui s'est avancé sur le devant de la loge royale pour saluer le public. Cette ovation s'est renouvelée à la fin de l'opéra. Jamais dans le théâtre de la cour une pareille distinction n'avait été accordée à qui que ce soit."

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 20 juillet.

Le marché monétaire est resté calme. Les offres de billets de premier ordre sont excessivement rares. Les papiers des planteurs ne passent pas, les capitalistes exigent des garanties de ville. Dans les rues, le taux est de 1 à 1 1/4 et 1 1/2 par mois. Les billets hypothécaires sont à 10 à 12 par an, ceux de premier ordre, et 12 à 15 ceux de second ordre.

A l'ouverture, l'or était à 142 1/2 contre 143 3/8 à New-York; après s'être vendu à 143, il a fermé à 142 1/4 à 142 1/2. On n'a vendu que $1000 à 142 1/2, $1500 à 142 5/8, $1000 et $2000 à 142 3/4 et $5000 à 143. Aucune vente d'argent n'a été annoncée. Nous cotons les demi-piastres américaines à 136 à 136 3/4 et les piastres mexicaines à 146 1/4 à 146 3/4.

Le mauvais temps et l'incertitude de la place de New York ont paralysé le change étranger. Il y a eu baisse ici par suite de la baisse dans Wall street. Il n'a été annoncé de ventes ni de sterling ni de francs. Le sterling peut être coté à 156 1/2 à 157 le clear No 1 et 158 à 158 1/2 et 518 3/4 le change de banque; le change sur France, à 3.62 1/2 à 3.60 le premier et 3.57 1/2 à 3.55 le second.

Le change américain a encore été calme, sans variations. Les banques ont tiré sur New York à 1/2 de prime. Les ventes de change de commerce ont été: $5,000, sur New-York, à vue, au pair, $10,000 et $10,000 à 1/4 de prime. $30,000 de banquiers, à vue, sur New-York, se sont vendues à 5/16 de prime et $1,500 à 3/8.

On n'a vendu ni actions ni bons.—Les offres de Bons de Levées étaient plus nombreuses et les prix s'en sont beaucoup affermis. Nous apprenons, aujourd'hui, que 54 à 51 1/2 ont été refusés de plusieurs lots. Les dernières transactions annoncées (samedi) ont eu lieu à 53.

Les billets de la ville ont été calmes, mais les prix n'en ont pas varié. $20,000 ($1000, $1000, $3000, $5000 et $10,000) ont changé de mains à 38 3/4 d'escompte et $1000 à 39. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 39 à 40 et vendu à 37 à 38.

Les billets de l'Etat ont trouvé plus d'acheteurs. On a vendu $10,000 à 33 1/2 d'escompte, $1500 ($500, 5000 et 1500) à 34; $5000 à 34 1/2; $1000, à 35 et $5000 à 35. Les ventes se sont faites, samedi, à 32 1/2 à 33 d'escompte. Il y a donc eu hausse, mais à la clôture, le marché était plus faible.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Lundi soir, 20 juillet 1868.

COTON—Les opérations ont été presque complètement nulles aujourd'hui, le mouvement ayant été borné par les mêmes causes qui ont prévalu samedi, c'est à dire, l'exiguïté des approvisionnements offerts, l'impossibilité où se sont trouvées les parties de s'entendre quant aux prix, et enfin, l'inclémence du temps. Dans cette circonstance, le chiffre total des affaires n'a pu dépasser 17 balles. Le marché a clos trop incertain pour nous permettre d'établir nos cotes.

ÉTAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1867, balles		15256
Reçu aujourd'hui	199	
" précédemment	657478	
Cotons avariés, épave, &c, &c.	8019	
		665696
		680952
Expédié aujourd'hui	—	
" précédemment	678694	678694
Stock en mains		2258

FRET—Le marché au fret continue à être extrêmement calme, le nombre de navires dans le port étant en ce moment moindre qu'à la même période durant les sept dernières années. Quant aux ports étrangers, excepté le Havre et Brême, il y a assez de place pour admettre le petit montant de fret offert. Les vapeurs réguliers engagés dans le cabotage obtiennent de forts chargemens, et nous avons remarqué une amélioration dans les voiliers ayant la même destination, car il y a aujourd'hui en armement 2 bricks pour Boston, 1 brick et 2 goëlettes pour New York. Nos cotes sont comme suit, savoir: Coton sur vapeurs pour Liverpool 9/16 d. pour New York 3/4 c; pour Boston et Philadelphie 1 c; Tabac pour New York $8 le boucaut; farine pour New York 75 c; pour Boston 87 1/2 c le baril; porc et bœuf pour les ports du Nord $1 25 le baril; bœuf en tierçons pour New York —; mais pour New York et Boston 20 cts le boisseau; blé pour Liverpool 10 à 12 d; mais pour Liverpool 12 d. Sur voiliers les taux sont: coton pour Liverpool 7/16 d; pour le Havre 1 1/8 c; pour Brême 1 c; Tabac pour Liverpool 35s le boucaut, pour Brême 35s; pour le Havre $12, pour Londres 3/s 6 d, mais pour Liverpool 9d.

SUCRE ET MÉLASSE—Le marché a été calme aujourd'hui. Le sucre de la Louisiane est coté à 13 1/2 à 15 c la livre de fair à prime. La mélasse de Cuba est cotée nominalement à 40 à 45 c le gallon mais depuis quelque temps il ne s'en est opéré aucune vente importante.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Depuis notre revue de samedi le vapeur Pauline Carroll de St Louis est arrivé ici.

FARINE—Le mauvais temps a entravé les opérations, aujourd'hui, dans cette branche et dans presque toutes les autres. La seule vente dont nous ayons entendu parler a embrassé 115 barils de la qualité de choix à $13 le baril. Faute de quoi indiquer un changement quelconque, nous répétons nos cotes de samedi, savoir: commune $5 50 à $6, fine $6 à $7, simple extra $8, double extra $8 75, triple $9 à $10, et choix $12 à $14 le baril.

SON—150 sacs vendus aujourd'hui en entrepôt à $1 45 les 100 livres.

GRAINS—Il ne s'est fait aucune affaire dans le grain, aujourd'hui, au débarcadère.

HORC—Nous n'avons entendu parler que d'une vente de de 1000 barils, opérée aujourd'hui à des conditions privées. Quelques petites ventes se sont opérées à $30 à $30 50 le baril. Les mess ont coté à $20 50 à $29 75 les lots ronds.

BACON—Il ne s'est fait que quelques transactions dans la rue, aujourd'hui à 13 1/4 c la livre d'épaules, 16 1/4 c les côtés clear ribbed, 17 1/4 c les côtés désossés et 20 à 20 1/2 c les jambons de choix curés au sucre.

SAINDOUX—Rien de fait aujourd'hui, sauf la vente de quelques barils de saindoux de choix à 21 c la livre.

FARINE DE MAIS—La farine est cotée à $4 75 le baril pour les lots ronds.

POIS POUR VACHES—Se vend en lots de plus ou moins grande importance à $2 25 le boisseau.

PEAUX—Le stock de peaux est encore faible et les prix fermes. Nous cotons, savoir: peaux vertes salées, des abattoirs de la ville 9 1/2 à 13 1/2 c la livre, du dehors à 16 à 18 c la livre, sèches dry flint 17 à 19 cts; du préparées au Texas 17 à 19 c, de chevaux de Mexique 20 à 21 cts la livre.

SEL—La demande est bonne à cause de la faible quantité offerte qui nous arrivent depuis quelques temps. Le stock est de beaucoup réduit. Nous cotons à 2 50 à 2 55 le sac de gros et le fin de Liverpool pris en entrepôts, et en magasin $2 60 à $2 65.

RIZ—Le marché est calme, les acheteurs en général se tenant à l'écart pour attendre l'arrivée du riz de la nouvelle récolte. En ce moment les transactions se bornent au placement et au détail à 8 à 10 c pour le riz de la Louisiane. Celui de l'Inde est coté à 10 à 10 1/2 cts; Caroline 12 c la livre.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 21 juillet 1868.

Arrivé hier—321 bœufs du Texas, 736 veaux et veaux d'un an, 115 cochons, 457 moutons.

Vendu—311 bœufs du Texas, 396 veaux et veaux d'un an, 87 cochons, 3.5 moutons, 4 vaches à lait.

A vendre—232 bœufs du Texas, 1,295 veaux et veaux d'un an, 22 cochons, 192 moutons, 23 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité, par tête	25 00 à	35 00
Do do 2me do	do ... à	
Bœufs du Texas, 1ère do	do ... 20 00 à	30 00
Do do 2me do	do ... 15 00 à	20 00
Do do 3me do	do ... 10 00 à	12 00
Do do, nourris au maïs, par livre net	— à	—
Cochons, par livre, gr	— à	11
Moutons, 1ère qualité, par tête	5 00 à	—
Do 2me do do	3 50 à	4 00
Do 3me do do	— à	—
Vaches à lait, de choix, par tête	90 00 à	100 00
Do 2me qualité, par tête	50 00 à	70 00
Veaux d'un an, par tête	6 00 à	8 00
Veaux de lait, par tête	4 00 à	7 00
Chèvres par tête	1 50 à	4 00

Liste des Lettres

Restant au bureau de la Poste, le 20 juillet.

A

Agar Geo P — Allapino Antonio — Anselme J B
Alexandre Mme — Audres Corine — Archinard E M
Aline E — Arbagues Pierre — Auptunnero Jérôme
Auvray Estelle Mlle

B

Barrosse BA, capt — Basilisco T — Barent Isidore
Blanco Manuel, jr — Basile Francisco — Baquié J P
Bariarichs Pietro Guiseppe — Basile Francisco O
Baudet H — Basilique Aip — Batut le M Mme
Barbee Alex — Belet Oscar — Bernard Léon
Berthelin H B — Beliot Mme — Berthe L
Bellanger Jules — Beajan J — Bire Marius
Bibe J B — Bignon M Mme — Bianchini Dr
Bourquin Chas A — Brossard J O — Broux Octave
Borie Michel et Jean — Brosset Lelomba Mlle — Bonicard Jules
Botham Nicolas — Boulanger A — Bonnecase J M
Be-Bouquets Che Mme — Bodin Alfred — Boury J A
Bordenave Calixare — Bryan L — Berdenave Isidore
Boutroux Victor — Byrd Evelina Mlle — Boutte Che Ph
R ton Wem Mme — Bordenave F Pitri

C

Cayerta B — Cassavaro B — Chalaire Antoine
Chauff G, Miss — Chauchon L — Carbe J
Camardi F D — Clarac F — Cabagne Adolphe
Chavier J — Chambonnet P — Castaing C
Chaveys A B Mme — Clert Anatole — Camp Marcos
Carratal L — Castaing B — Calto D
Canali e B — Campanella P — Chounia Zilliga
Como J L — Cola Madeleine — Chemin Gustave
Costes Athalie Mme — Coulon A — Croshtron H J
Campagno Ant — Cordero C — Colon J
Contecello Alberto — Calommine Guis — Cittadine O

D

Dalferes Jos, capt — Dandue — Dardenne J A
Diana F — Davis M — Daquin Mrs
Devron A Mme — Drasque M — Debat André
De Ham Rev Pere — Delpit L — Defau J
Degaire Mme Vve — Dumesnil, Martin & Co — Dowain C A
Driven D — Dorgan P — Dyent J Y
Dornegrin J — Dahurst O — Durand E Mme
Dupré O B — Dupart Mme — Dupas Amédée
Dahurst George — Duplessis C B H
Donavan Chas

E

Esplosito M Mme

F

Fraget M — Faure J P — Fallo C Bertolo
Fernandez Ancel — Fourgeat Simone — Feraille B
France J — Fevino Salvator — Fritot G
Fource le Mme Vve — Fournier J B — Forichon H
Foote Giovanni — Furana J — Forman L
Fortier E — Freebe The — Francisco Pitri

G

Gautier F S — Gosans L — Garcia J, Sr
Gradesigo A — Gravie Mme Vve — Gastino G P
Gaspard A — Garreau E — Geauvie P
Gaudet C E — Gelpi J — Graaela J
Garrette J — Gelpi O — Guvich N
Gillette M Mme — Glertann D — Glaclia N
Gonzaga A — Goujon Oscar — Gulon Lee Mme
Guilbaume G — Guyol & Montégut — Garcia C P

H

Hesson Mme C — Homer C Mme — Hunt J
Hurera Manuel

I-J

Jarmental A — Jancy O Mlle — Jacquet A C
Jauvier Che A — Joseph Alcide — Juliet Clovis
Jubin Nicholas — Jeanne E — Innocente G

K

Kasler Jean — Kneegevier M — Keyes, Stanley & Co
Kottke M

L

Lapras M — Lafon M Mlle — Lambert Henry J
Lassale T — Lahaunder boot-fitter — Lesseps C Dr
Lanrause L Jr — Laroque D — Lamette M
Laporte Mme — Lafitau Jean — Laroque Eugène
Landrieu A — Lanphenier D — Levenoud T B
Leblanc P — Leroy Daniel — Luette Rev
Life Thos — Lurich Mrs — Lerbrot Wilkinson
Lucquet F — Leroy D
Lecourt A J — LeBlanc Amélie Mlle

M

Metello D — Magaiere J — Manery A
Marceaux E Mme — Martineaux E — Marques A Dr
Marcel P M — Magner Mrs — Manuto A
Marcentel Mme — Mesoporo L — Mahollo Vve
Martinez M — Magne J — Marmillon L H
Marins Emile — Maltrojean C H — Meiriam E
Mannet A — Meilleur J B Mme — Miere P
Miere P — Michel E — Mosanaries F
Mero G — Musira B — Munch M
Munier P P — Murano Rosine Mme
Mosse C A Mrs — Morel A

N

Nealbé G — Neber Pre Mme

P

Piaionne J — Prades L — Panas J
Piacio — Pasquier C — Pardo Joe
Peralta H — Pascou V M — Perez R
Pernelico B — Provost A C — Peralta T Mme
Prevost O A — Peralta & Ricke — Perrin H
Pico B — Pirrio G — Pilono G
Piquerulla D — Potter E Mme — Poesch P
Poole F N — Pons Ant — Poche A
Provenale A — Prudhomme P — Pelcher J

R

Rentanso C — Remedano J — Ramos A Mme Vve
Reim A — Rivière Ant — Ramon A
Ribo M — Ringo Mme Vve — Riche Désir
Reppine N — Rordigue Moton — Rsitti D
Reel Ed

S

Salomone A — Sablich Francisco — Sarpy D Mme
Salvo Giuseppe — St Amand Maurice — St Blanc Ford
Soulet Edmond — Sovia H N

T

Trabus David — Tannoret E — Tallon Bisge
Tresmond Willie — Thibault J — Train Emile
Thibault John — Tonglet J — Tonglet Emma Mlle
Tomatis A — Turaude Hy M — Turcotte, Larose M M

U-V

Ugarte Pastorite — Vallon Jules — Vernon Chas
Vallery Villion — Vessey Jules — Valatinus Flmino
Vallery Angela — Vignano Nuncio — Villermin August
Vasi Alex F — Vuchevria M H — Vucopevich Abelo
Victor Grey — Villalonge Juan A

Z

Zurra Evariste J

W

Wadischa Jules

R. W. TALIAFERRO, Maître de Poste.

M. ALBERT FABRE, ex-surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public comme professeur des Langues anciennes et modernes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireraient traiter avec M. Fabre sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres.
19 juillet—1m

Décédée à l'âge de 58 ans, Dame Vve ZÉLIE FRÈCHE, née à Bordeaux, France. Les amis et connaissances des familles Frèche, Bonneville, Hartson et Reymond sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement qui aura lieu ce matin à 10 heures. Le corps est exposé rue St-Pierre, entre Bourbon et Dauphine.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré à l'Eglise St-Barthélemy, à Alger, en mémoire de feue Dame ODILE BABIN, mercredi 22 de ce mois, à 7 heures du matin. Les parents et amis de la famille sont priés, sans autre invitation, d'y assister.

De la part de Joseph F. Babin. 21 juil—2

$100,000

DE BILLETS DE VILLE

Seront achetés au plus haut prix du marché,

AU BUREAU DE CHANGE

De J. BRETTE,

6 ......RUE ST-CHARLES...... 6

Ainsi que l'Or, l'Argent, Diamants et Bijouterie.

Ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 26 juin—2m PP

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal, près de Lopez.

Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

24 mars—PP 1a M

A louer.

Une petite maison, de quatre pièces, située dans la cour, rue des Ursulines No 156 près Tremé. S'adresser rue de l'Esplanade No 84.

21 juillet—P P

AVIS.

GROCERIES

M. HTE. THOMAS ayant cédé son magasin de groceries, encoignure Dauphine et Hôpital, à M. L. DAMELE, remercie ses amis de leur patronage et leur recommande son successeur.

Mr. Damele fera tous ses efforts pour mériter la confiance de la clientèle de son prédécesseur, et annonce respectueusement à ses amis et connaissances, ainsi qu'au public en général, qu'on trouvera constamment chez lui un assortiment complet de groceries, fournitures de famille et de fantaisie, toutes sortes de vins, liqueurs, &c. &c., à des prix très modérés.

Nouvelle-Orléans, 21 juillet 1868. 21 juil—3

AVIS.

TOUTES les personnes à qui je dois pour marchandises fournies au magasin de confiserie, encoignure Chartres et Conti, sont priées de présenter leurs réclamations, dans les dix jours qui suivront, au bureau de M. Léon Dastes, 106 rue de la Douane.

JULES DURALDE.

16 juillet 1868. 11 juillet—11 15 21

AU PUBLIC.

Nouvelle-Orléans, 24 juin 1868.

LES soussignés, membres du comité chargé de décerner les prix de la classe No 24 de la seconde Foire des Artisans et Agriculteurs de la Louisiane, certifient que, d'après les règles de la Société, aucun instrument de musique qui n'avait pas été fait dans les Etats-Unis ne pouvait être reçu à concourir; que les pianos à queue et les pianos carrés de Knabe & Co, de Baltimore, sont les seuls du genre qui aient été exposés, et que les pianos droits de MM. Steinway & Sons, de New York, et exposés par M. Grunewald, bien qu'ils fussent incontestablement les meilleurs exposés à la Foire, ne pouvaient pas, à cause de la raison mentionnée plus haut, recevoir le premier prix qu'ils méritaient.

THOMAS CRIPPS, Président du comité, EDWARD GROENEVELT, O F. PERFECT, J. GAUDIN.

19 juillet—2f

Reçu tout récemment,

UN NOUVEL ENVOI DES CÉLÈBRES

PIANOS DROITS

DE

STEINWAY & SONS.

Qui sont reconnus aujourd'hui les MEILLEURS PIANOS d'ici ou d'Europe.

Ils ont reçu le premier prix (médaille d'or) à la dernière Exposition de Paris, pour le son, l'élasticité et l'excellence du travail.

A vendre, aux prix de fabrique, par

LOUIS GRUNEWALD, Seul Agent.

19 juil—6 Au No 129 de la rue du Canal.

Banque des Marchands.

Nlle-Orléans, 17 juillet 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion spéciale des Directeurs, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Résolu que les actionnaires sont priés de se présenter au local de la banque, le SAMEDI 22 août prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, afin d'y voter:

1o—Sur la question de savoir s'il convient de réduire ou non le capital de la banque;

2o—Sur la question de savoir s'il convient de réduire le nombre des actions afin de les convertir en actions de $100;

3o—Sur la question de savoir s'il convient d'augmenter le nombre des associés dans le but de réduire le capital de la banque à cinq cents mille piastres, lesquelles seront représentées par cinq mille actions de cent piastres.

THOMAS J. DE..., Caissier.

19 juillet—30f.1lj

Graines. Graines.

LE soussigné a reçu directement d'Europe, un approvisionnement de variétés suivantes:

Choux Bouneuil, Do grand pomme, Do de Hollande, Do Quintal, Chouxfleur Paris hâtif, Do de Hollande, do, &c., &c. — Radis rouges demi-longs, Do navets rouges, Do longs rouges, Carottes rouges demi-longs, Chicorée Paris frisée, Do d'Aus. gros, &c., &c.

A vendre, en quantités au gré des acheteurs, au magasin de graines de F. F. VIRGIN, Rue Gravier No 104, Nouvelle-Orléans.

19 juillet—6f V—6f C

COMPAGNIE DE GAZ FUEOLINE PORTATIF.

LES Propriétaires des patentes, des appareils et des fluides se sont décidés à organiser une Compagnie pour la Louisiane, le Texas, le Mississipi et l'Arkansas.

Ils se proposent d'appeler à un versement de quinze pour cent du capital et prendre un nombre de parts en partie des actions.

On peut venir voir les lumières de ce gaz tous les jours, au bureau de M. Chas. T. Nash, encanteur, rue St-Charles, de midi à trois heures.

Des listes de souscription sont ouvertes au bureau de M. Chas. T. Nash, au bureau de MM. Henry J. Leovy et G. W. Christy, au No 50 de la rue du Camp.

19 juil

EN vente, chez SUPERVIELLE & GAUTROT, reçus directement par le steamer français la Guyane:

20 pièces FROMAGE Gruyère, première qualité, 5 caisses SAUCISSONS Lyon, première qualité, 50 paniers VIN Champagne de la marque sans rivale Moet & Chandon. Ce vin, bien supérieur à tous ceux importés jusqu'à ce jour, se distingue surtout par la nomme et la suavité de son arôme. Avis à tous les vrais connaisseurs. SUPERVIELLE & GAUTROT, 11, rue Ste Anne.

19 juillet—3f

Huile d'Olive: Savon de Marseille, &c.

EN magasin et à vendre par le soussigné: 150 paniers huile d'olive, de différentes marques, grandes et demi bouteilles, 100 caisses savon de Marseille, dit Castille, 20 caisses fromages de Hollande, 20 meules véritable Gruyère suisse, 50 caisses et demi-caisses macaroni et vermicelli d'Italie.

ANT LANATA, 81, rue Jefferson.

13 juillet—6f

Au Public.

LE soussigné remercie sincèrement M Jean Baptiste Station qui a si bien réussi à guérir sa fille Joséphine Grossir, âgée de sept ans, et dont les deux jambes étaient paralysées depuis un an. Il a radicalement et promptement guéri par le magnétisme sans la soumettre à un aucun forcé. On pourra se convaincre de la cure en s'adressant au soussigné.

Mr J. B. GROSSIR, Rue d'Orléans, No 176.

19 juil—2f

A Louer,

UNE MAISON, située à l'encoignure des rues Orléans et Derbigny. Possession immédiate. S'adresser à

A. CARRIERE & CO., 15 rue Bienville.

8 juillet—15f

R. CONDON,

Entrepreneur de Pompes Funèbres,

No 243, rue des Magasins, coin Delord, et No 392, rue de Chartres, coin Champs-Elysées.

A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques, CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'exhumation, de l'expédition des corps et loue des voitures. 4 juillet—1an

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ existant sous la raison de LAMBERT & COMMAGERE est dissoute ce jour par limitation et la mort de Charles E. Lambert. Il a soussigné se servira du nom de Lambert & Commagere en liquidation.

THÉO. COMMAGERE, F. A. LAMBERT.

Nlle-Orléans, le 30 juin 1868.

SOCIÉTÉ.

LES SOUSSIGNÉS, successeurs de E. LAMBERT ont formé ce jour une Société sous la raison COMMAGERE & LAMBERT, et continueront au même local et pour leur compte, le même genre d'affaires que l'ancienne maison.

THÉO COMMAGERE, F. A. LAMBERT.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868. 1er juil—1 m

Dissolution de Société.

LA Société qui a existé, jusqu'à ce jour, entre les soussignés, dans cette ville sous la raison SLARK, STAUFFER & CO est dissoute, aujourd'hui, par limitation et par la mort de M. Robert Slark.

L'un ou l'autre des associés survivants est autorisé à se servir du nom de l'ancienne Société pour la liquidation.

ISAAC H. STAUFFER, WILLIAM A. KENT, CHARLES MACREADY, Associés survivants.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.

Formation de Société.

LES soussignés ont formé aujourd'hui une Société sous la raison STAUFFER, KENT & CO pour continuer, dans cette ville, le commerce de quincaillerie et de fer, commencé par la ci-devant maison SLARK, STAUFFER & CO.

ISAAC C. STAUFFER, WILLIAM A. KENT, CHARLES MACREADY, BENJ. F. ESHLEMAN.

Nlle Orléans, 1er juillet 1868. 1er juil—1m V

Arrêtez-vous au Half Way House.

LE HALF WAY HOUSE, situé à l'extrémité du Chemin de fer de la rue du Canal, a été rouvert. Le jardin, qui est le plus beau de l'Etat, est ouvert à toute heure pour les promeneurs. On trouvera à la buvette les meilleures vins et liqueurs. Beer de première qualité. Le jardin offre la promenade la plus agréable aux familles des environs de la ville. 3 juil—1m

TRAITEMENT

DES MALADIES SECRÈTES

ET

DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Surdité, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ, Pharmacien de l'Université de Paris, Rues Conti et Bourgogne.

20 août

BATEAU INDÉPENDANT ET RÉGULIER NINA SIMMES.—Nouvelle-Orléans et Baton-Rouge.—Avis est donné aux expéditeurs que, par suite des basses eaux, le bateau à vapeur NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, a cessé de faire le service qu'il faisait, deux fois par semaine, entre la Nouvelle Orléans et le Bayou Lafourche. On le répare, en ce moment. Il reprendra le service le 21 août.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.

CE chemin, qui a été allongé, est ouvert à partir de Dimanche, 19 du courant.

Prix du billet, pour aller au Lac et retour, le même jour .... 25 cents
Enfants au-dessous de 12 ans .... 10 "

L'extrémité du chemin où il se fait dixe à la tête de la rue Lafayette ou à quelques yards des débarcadères des bateaux à vapeur et des chalands, et dans le voisinage immédiat de tous les ENTREPOTS ET DES NÉGOCIANTS EN PRODUITS DE L'OUEST. La Compagnie a élevé une GRANDE GARE POUR LE FRET capable de contenir au moins dix mille barils.

Les convois suivant l'heure de la ville, aussi exactement que possible, partiront comme suit (il n'y a de retard que le jour de Canal, au marché français, à l'ancienne gare des voyageurs et à la rue Claiborne):

Le convoi à vapeur part de la nouvelle gare.	Le convoi à vapeur part du Lac.
A 6 heur. et quart matin	A 5 heures du matin.
A 7 " et demie matin	A 6 " et quart matin
A 9 " du matin	A 6 " et demie matin
A 10 " et demie matin	A 8 " du matin.
A 12 " midi.	A 10 " et demie matin
A 2 heures après-midi.	A 12 " midi.
A 3 " "	A 2 heures après-midi.
A 4 " "	A 3 " "
A 5 " du soir.	A 4 " "
A 6 " "	A 5 " du soir
A 7 " "	A 6 " "
A 8 " "	A 7 " "
A 9 " "	A 8 " "
	A 9 " "

Le convoi de 9 heures du soir, venant du Lac n'ira pas plus loin que la gare des voyageurs, tête des Champs-Elysées.

Les chars à vapeur partiront de la ville à 4 heures du matin, et du Lac à 10 heures du soir. Pour le moment, il ne pourra pas aller au-delà de l'ancienne gare.

Pour les baigneurs et les pêcheurs, un convoi à vapeur partira de la nouvelle gare, à 4 heures du matin, le dimanche. Il y aura un convoi extra à 1 heure de l'après midi.

Les bagages, les effets légers de ménage et les provisions de famille seront reçus à l'ancienne gare et si le voyageur le préfère. Dans ce cas les colis ne doivent être apportés que le jour du départ du bateau pour lequel ils sont destinés, et au moins trente minutes avant le passage du train qui doit correspondre avec ce bateau.

Les voyageurs venant de Mobile ou des villes d'eau qui désirent que leurs bagages et leurs effets soient délivrés à l'ANCIENNE GARE voudront bien le faire savoir aux officiers du bateau qui le feront au plaisir de faire savoir au fret qui sera reçu à la nouvelle gare du wharf.

21 juillet—P P. O. PANDELY, Surintendant Général.

Compagnie du Chemin de fer des rues Canal et Claiborne.

Nouvelle route allant au Lac.

A partir de dimanche, 19 juillet 1868, les convois de vapeur (allant au Lac et revenant du Lac) se retrouvent, à la rue Claiborne, avec les chars à cheval de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DES RUES CANAL ET CLAIBORNE, à tant par de grandes avenues, au coin des rues CANAL et REMPARTS. On abrège le trajet de 15 à 20 minutes en se rendant, par cette voie, à la rue du Canal.

On va de la rue des Champs Elysées à la rue des Remparts en 25 minutes, de la rue Claiborne au Lac, en 12 ou 15 minutes.

18 juil. RICHD J. EVANS, surintendant.

TOURISTES.

VOUS qui passez l'été dans les Villes de Bains—vous qui souffrez de la Dyspepsie—vous tous enfin qui aimez un changement de diète—Et vous, enfants, venez au No 36 de la rue Baronne ou au No 73 de la rue du Camp, acheter vos BISCUITS ou CRACKERS, CRACKNELLS, SPICE NUTS, etc. Tout cela vous chose à la livre ou en boîtes de fer-blanc de toutes dimensions. Manufacturés à la boulangerie "London Biscuit Bakery" No 36 rue Baronne. Nouvelle-Orléans. Branche de Dépôt No 73 rue du Camp.

Un escompte libéral sera fait aux agents responsables.

18 juillet—1m JOHN WESTRUP & Co. Propriétaires.

MM. F. W. JUSTUS s'est, d'un commun accord, retiré aujourd'hui, de la maison de commerce Pepin, Turcotte & Justus.

Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1868.

A. PEPIN, J. TURCOTTE, F. W. JUSTUS.

Les soussignés ont assumé toutes les responsabilités de la susdite maison, et continueront les affaires de commerce sous la raison de rue du Canal, sous la raison PEPIN & TURCOTTE.

A. PEPIN, J. TURCOTTE.

Les personnes qui doivent à la susdite maison sont requises de s'acquitter immédiatement afin d'éviter les frais de recouvrement. 18 juillet—6f

Navets garantis, de Buist.

NAVETS HOLLANDAIS plats, hâtifs, NAVETS A TETE POURPRE, NAVETS RUTA BAGA, jaunes.

A vendre à bas prix, au Magasin de Graines de RICHARD FROTSCHER, No 12 rue Dumaine.

18 juillet—1m

Avis.

LE TIRAGE "COMBINATION" SUPPLÉMENTAIRE de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA GEORGIE aura lieu dorénavant à Savannah. Les billets pour ce tirage se vendent jusqu'à 6 heures P. M.

DAVE C. JOHNSTON, Agent et seul marchand de billets de loterie, ayant licence, au No 15 de Commercial Place.

18 juil—26f PP

Cow Peas. Cow Peas.

550 SACS COW PEAS. A vendre par CHENOWETH, CASEY & CO, 17 juillet—3f rue de la Nlle-Levée No 73

Farine de maïs. Farine de maïs.

500 BARILS FARINE DE MAIS, séchée au four, de qualité de choix. A vendre par CHENOWETH, CASEY & CO, rue de la Nlle-Levée No 73. 17 juillet—3f

Porc mess. Porc mess.

200 BARILS PORC MESS extra épais. A vendre par CHENOWETH, CASEY & CO, rue de la Nlle-Levée No 73. 17 juillet—3f

Farine. Farine. Farine.

200 BARILS FARINE de choix, pour familles. 300 barils XXX, 200 barils XX, 250 barils superfine. A vendre par CHENOWETH, CASEY & CO, rue de la Nlle-Levée No 73. 17 juillet—3f

MME E. SALOMON se retire, aujourd'hui, de notre maison de commerce.—Nouvelle-Orléans, 15 juin 1868. E. J. HART & CO.

Nlle Orléans 15 juillet 1868.

Les soussignés ont formé une SOCIÉTÉ, commandite, sous la raison de J. L. Levy & Salomon pour les affaires de courtage et de change, au No 25 de la rue Carondelet.

J. L. LEVY, E. SALOMON, } associés. DAVID SALOMON de N. Y. E. J. HART de la N. O. } associés en commandite.

Nouvelle-Orléans, 15 juillet 1868. Nous serons priés à commencer les affaires le 1er août 1868. J. L. LEVY & SALOMON. Nouvelle-Orléans, 15 juillet 1868. 15 juil—6f

Avis.

LA société existant entre les soussignés sous la raison J. LEVOIS & CO est dissoute d'un commun accord à partir du 8 juin 1868.

M J. Levois est chargé seul de la liquidation des affaires de la dite maison et continuera le même genre d'affaires en son nom seul.

Toutes les procurations données antérieurement à cette date, soit au nom de J. Levois, soit au nom de J. Levois & Co, sont révoquées.

J. LEVOIS, F. MATHON. 12 juil—1m

HEBERT & ESCOUSSE

Ont l'honneur d'annoncer au public qu'à partir du MERCREDI 15 COURANT, leur magasin sera transféré du No 131 rue DE CHARTRES au No 79 même rue, COIN BIENVILLE, local dernièrement occupé par M. C. Dohamel. 14 juil—6f

D. LOPEZ.

Encoignure Chartres et Conti.

Fabrique de chocolats, candies, bonbons, &c. Soda et gâteaux, café grillé et moulu.

A L'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a repris la direction de son ancien établissement et qu'il le tiendra comme par le passé.

Il appelle spécialement l'attention des marchands et grossistes sur la vente du chocolat stick candy et café moulu en gros et en détail.

11 juil—1m

Chaux de l'Alabama à vendre.

JE reçois constamment de la Chaux de l'Alabama que je livre au plus bas prix du marché, en gros ou en détail, aux acheteurs. Cette chaux est supérieure à toutes celles qui se vendent ici en ce moment et on la trouvera à la fois bonne pour les ouvriers, le fini et la fabrication du ciment.

SAMUEL JAMISON, Rue Carondelet No 69. 7 juil—3m

Miracles de Bon Marché.

SHAKESPEARE, complet	50 cents
BURNS, do	50 cents
BYRON, do	50 cents
ESSAYS OF ELIA	25 cents
Tous les ouvrages de la WAVERLY NOVELS, chaque volume	25 cents
DICKENS, complet, par volume	25 cents

JAMES A. GRESHAM, LIBRAIRE ET MARCHAND DE FOURNITURES DE BUREAUX, No 92 de la rue du Camp.

Appelle l'attention du public de la Nouvelle-Orléans sur ces éditions extraordinaires des prix tels que les auteurs publiés en Angleterre. Le papier en est bon, le caractère clair et relié d'une manière illustrée.

Il sera fait un escompte libéral au commerce. Demandez, chez GRESHAM, les FREE TRADE EDITIONS des poètes et des romanciers anglais.

Les livres sont envoyés à une adresse quelconque franc de poste, sur réception du prix.

S'adresser à JAS. A. GRESHAM, Loca Box 847, Nlle Orléans, Lne.

14 juillet—1m

DENTISTES.

Dr. C. BLANCKE

416 & 418...Rue St-Charles...416 & 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire.

ALUMINIUM! ALUMINIUM!

La découverte la plus récente du siècle.

GRAND SUCCÈS!

LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal, de la manière la plus artistique. Les rateliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que les rateliers montés sur or ou argent; ils sont bien plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides.

26 mars—1an

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE, 196......RUE DU CANAL......196 entre Bourgogne et Remparts, continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

10 mai—PP

TRAITEMENT SPECIAL

DES MALADIES CHRONIQUES.

LE Docteur A. DE SAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que maladies de crâne (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères) Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies du Foie, voies urinaires et la Surdité. Cabinet de consultations, encoignure Orléans et Bourbon, tous les jours, de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans, No 76.

14 janvier—1 an

CHANGEMENT DE LOCAL.

ELKIN & CO.

ONT TRANSPORTÉ LEUR ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES,

Au No 168 de la rue du Canal,

(EN FACE DU CHRIST CHURCH.)

Tapis, Toiles Cirées, Nattes, Etoffes à rideaux, &c. 15 juil—1m PP

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres

A. BROUSSEAU & Co.,

Importateurs, offrent à Bas Prix:

TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles cirées, à meubles, et émaillées.

NATTES—en rouleaux, nattes de Chine; 100 pièces de coco.

STORES—Couvertures de tables et de pianos.

DESSUS DE TABLE—Drugget, toile et feutre.

RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, &c.

COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, reps, &c.

CORNICHES, Bandes, Planches, &c.

Avis.

LA société existant sous le nom de LOUCQ & VIGNES est dissoute d'un commun accord, et M. Loucq reste seul chargé de la liquidation. 19 juil—6f

Aux Contribuables.

LES personnes qui doivent des taxes à la paroisse ou à la ville de Jefferson peuvent se procurer des mandats de ville et de paroisse, sur compte libéral à notre bureau.

17 juillet—6f VOISIN & SEYMOUR, rue Carondelet, No 65

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.

Bureau No 15 rue Dauphine.

LES Souscripteurs au fonds capital de la Compagnie, sont notifiés qu'un versement de $10 par action, a été exigé payable à ce bureau le 15 courant.

Par ordre de la Direction: JULES BENIT, Secrétaire. 12 juil—12 au 20

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Star.

Nlle-Orléans, 6 juillet 1868.

L'ÉLECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu, au bureau, No 15 de la rue Carondelet, le LUNDI 20 du courant.

7 juil—14f CHS ENGSTFELD, Secrétaire.

Bureau du Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.

Nlle-Orléans, Lee, 3 juillet 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion spéciale des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de quatre piastres, ar action, dividende qui sera payé aux actionnaires à partir du 20 courant. La Compagnie acquittera les taxes du revenu intérieur des Etats-Unis sur ce dividende.

7 juil P. McBRIDE, Secrétaire.

Banque Crescent City.

Nlle-Orléans, 2 juillet 1868.

LE 1er du courant, à une réunion de la Direction, il a été déclaré un dividende de trois pour cent, libre de taxe,—dividende qui sera payé aux actionnaires à partir du 6 courant.

5 juil—1m CHAS. FAURIE Jr., Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 19 juin 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, la résolution suivante a été adoptée:

"Il est résolu qu'à la demande d'une majorité des actionnaires de cette banque, une assemblée des actionnaires aura lieu, au local de la banque, le MERCREDI, 22 juillet prochain, de 10 heures à midi, pour prendre des mesures importantes qui leur seront soumises."

21 juin—au 22lt GEO. A. FRERET, Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 19 juin 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, Mr E. F. Lavillebeuvre ayant donné sa démission de Président, M. Saml Bell a été élu Président à l'unanimité.

21 juin—30f GEO. A. FRERET, Caissier.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

19 juin 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de CINQ PIASTRES par action, dividende qui provient du bénéfice des six derniers mois et qui sera payé aux actionnaires et à leurs ayants cause, à partir du 25 courant.

20 juin—1m WM BROWN, Trésorier.

Chemin de Fer d'Orléans.

Bureau, No 15, rue Dauphine.

CONFORMÉMENT à l'article 8 de la Charte de la Compagnie, une assemblée des actionnaires aura lieu au Bureau de la Compagnie, JEUDI, 30 juillet, à 10 heures du matin, à l'effet de procéder à l'élection d'un administrateur pour le service de l'année.

Par ordre de la Direction, JULES BENIT, Secrétaire.

29 juin—au 30 juil

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS LOEFFLER)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,

et fabricant

D'installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, &c.

No 126, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse. 21 mai—3m Nouvelle-Orléans.

SOIN DE LA CONSTRUCTION GEORGE MEEL (?) Moulin à raboter et chantier de bois de construction. [illegible]

MALADIES DES YEUX.

LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux.

Consultations de 11 à 2 heures au No 160 rue Canal. Consultations publiques et gratuites, dans la matinée.

HOTELS RESTAURANTS &c.

Pension à la Baie St-Louis.

MME STOCKTON annonce à ses amis et au public que sa pension, agrandie et complètement réparée ne pourra contenir un grand nombre de pensionnaires. On y trouvera des chambres bien aérées et un chef de cuisine excellent. Les prix sont modérés. 25 juin—1m

Hôtel de la Grand' Isle.

Pour l'Hôtel de la Grand'Isle, Départ SAMEDI, 18 du courant.

Le bateau à vapeur AGNES partira de la tête du Canal Harvey, à la demie passé dix heures, pour le Grand Isle et les bords du Golfe, jeudi, et samedi, 9 juillet, sera de retour jeudi.

Prix du passage $5 50 l'aller et autant pour le retour. P. L. Enmer fait un voyage toutes les semaines partira du pied de la rue Bienville, et tous les mardis jusqu'à nouvel ordre. 8 juil—15f

Pension Française

TENUE PAR

URBAIN RAMBAUT,

A BILOXI.

M. URBAIN RAMBAUT prévient le public que sa pension a été ouverte à la saison des bains. Le service est bien soigné. Il lui consacre tous ses soins. Les chambres sont aérées. Repas sur commande à des prix modérés. Leçons de natation à l'établissement.

HOTEL CRESCENT,

A LA BAIE ST-LOUIS.

CET Hôtel si bien connu est en voie de réparation complète. L'ouverture en aura lieu le 20 juin.

Les prix y ont été réduits en vue des circonstances actuelles.

7 juin—2m TOULMÉ & SAUCIER, Propriétaires.

Hôtel de la Grand'Ile.

L'ouverture de cet Hôtel aura lieu le 1er JUIN. Les bâtisses sont réparées et agrandies. Il a été construit un chemin de fer à cheval pour le transport des pensionnaires de l'Hôtel au bord de la mer. Les huîtres et le poisson abondent pendant toute la saison, dans cette partie du pays et la table est excellente. Les bains du Golfe valent ceux de Long Branch et de Saratoga.

Un beau bateau fait le service du Canal Harvey à l'Hôtel.

— PRIX —

Par jour	$ 2 75
" semaine	16 00
" mois	50 00

Moitié prix pour les enfants et les domestiques. On traite de gré à gré pour la saison.

17 mai—3m E. MARGOT, Propriétaire.

Presses à Coton à vis, de Newell.

LA Presse à Coton à vis, de Newell, faite par Stedman & Co., est supérieure à toutes celles qui l'ont précédée. Elle est faite de fer extra et garantie pour vingt ans. C'est la moins coûteuse de toutes les presses qu'il soit de la valeur. On en a vendu plus de cent. Le prix en a été réduit de vingt pour cent.

WM L. CUSHING, seul Agent, Rue St Charles No 61, coin l'Union.

5 juil—1m

Presses à Coton, d'Ingersoll.

C'EST la seule presse à bras économique pour les habitations. C'est la seule qui ait fait des balles de Mississippi. Il ne faut pour la faire fonctionner que deux à quatre hommes, ou un mulet, chevaux, etc. L'économie est donc évidente. Chaque presse est au complet et comprend la boiserie, et emballée de manière à être expédiée. Elle est accompagnée de renseignements qui indiquent comment il faut s'y prendre pour la monter et s'en servir. Les presses ne sont pas trop chères, et le coût en est payé par la supériorité de la laine en balle et le travail. Plus de 300 de ces presses sont employées en ce moment. A vendre par W. L. CUSHING, seul Agent, Rue St Charles No 61.

5 juil—1m

MOULIN EAGLE A COTON.

IL n'est pas de moulins qui ait été plus souvent essayé dans toutes les parties du monde où l'on cultive le coton surtout dans la Grande Vallée du Mississippi. Il n'en est pas qui aient été plus en vogue. Il n'est pas de moulin qui puisse produire plus de coton, qu'il ne faut plus de force pour le faire mouvoir. Nous avons augmenté de 25 pour cent leurs dimensions, ce qui en a amélioré encore le fonctionnement. Les perfectionnements en sont si considérables qu'ils ont été appréciés dans le pays. Les principaux planteurs de la Vallée du Mississippi. Les hommes de bonne volonté sont appelés à venir voir ces moulins et en faire l'épreuve.

W. L. CUSHING, seul agent, Rue St-Charles, No 61.

L. CRESSON,

PEINTRE,

103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra.

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décorations, ainsi que d'ARTICLES DE PIÉTÉ, Images, chapelets, gravures, tableaux, &c. &c.

Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c.

nov—1 an

AGENCE GENERALE

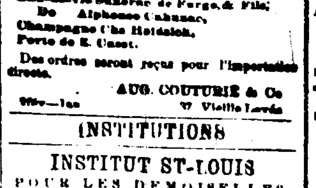

Eau-de-vie Sazerac de Forge, & Fils; Do Alphonse Cabanne; Champagne Cha Heidsick; Porto de E. Cusset.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Co, 37 Vieille Levée.

INSTITUTIONS

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,

SUCCESSEUR DE Mme DEBON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Tirage de la Loterie de l'Etat de Kentucky

POUR LE 20 JUILLET — CLASSE 451.

Plan de Police.

9	58	36	44	60	14	54	13	55	39	95	51

Les soussignés donnent les renseignements et sont payés au comptant de toutes les loteries de l'Etat.

C. T. HOWARD, Marchand de billets de loterie, Au coin des rues Camp et Commune.

AVIS — Méfiez-vous des prétendues loteries. — La loterie du Kentucky et celle de la Georgie ne font jamais mention dans les journaux de prétendues prix en espèces et de lots insignifiants, et des loteries qui gagnent. 14 juin—1m

Loterie de l'Etat de la Georgie,

Au profit de l'Asile des orphelins de maçons.

PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 20 JUILLET.

No 8

56	41	45	9	38	63	48	67	68	58	5	41	11

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Georgie sont publiés dans l'"Appeal" de Memphis, le "Constitutionalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud dont les listes ainsi que les tirages officiels reçus d'Atlanta se trouvent au "Crescent" Office, No 15 Commercial Place, où l'on peut les voir.

La compagnie donne les renseignements et paie le montant des lots gagnants.

DAVE C. JOHNSTON, Agent.

13 mai—1m

UN GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL

Aura lieu

Dans la salle du Lycée (à l'Hôtel de Ville), le LUNDI, 27 JUILLET 1868,

AU

Profit de la Société de Bienfaisance de l'Union,

Et pour le soutien des Veuves et des Orphelins de la guerre.

CE Concert sera sous la direction de Mme DUBOS, qui sera secondée par M. HERMAN BRAUN, célèbre violoncelliste, et plusieurs amateurs distingués.

Prix du billet, $1.—Le Concert commencera à 8 heures.

Mme A. Murphy, présidente; Mme Veuve Fevre d'Aunoy, trésorière; Mme R. Kerr, vice-présidente; Mme Johnson, secrétaire. 18 juillet—9

CONCERT

Sous la Direction de M. CARLO PATTI,

TOUS LES SOIRS,

Dans l'établissement de M. F. DUMONTEIL, angle Canal et Bourbon. 23 juin—1m

Foire à Mandeville,

UNE FOIRE sera tenue à Mandeville, Paroisse St. Tammany, le 4 de juillet 1868, et chaque Samedi et Dimanche pendant ledit mois. Le bal de recouvrement l'Eglise détruite par un coup de vent. Toutes les personnes qui désirent contribuer à cette œuvre de charité voudront bien déposer leurs offrandes chez M. F. Mallard, No 86, rue Royale. Le capt. C. Lesseps du steamer Camélia, a généreusement offert de transporter tous les dons destinés à la Foire, libres de fret.

1er juillet—15f

COLLÈGE COSMOPOLITE,

DIRIGÉ PAR CH. CARON,

Rue de Canal, 270.

PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classe du jour, de 9 heures à 3 h. pour les jeunes gens, classe du soir de 6 à 8 heures pour les grandes personnes.

Enseignement l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le latin, le grec et toutes les branches de l'éducation commerciale. [illegible]

Avis! Avis!

MAISON CAZAUX & VERGNOLE,

No. 73, Vieille-Levée.

CETTE maison si avantageusement connue tant pour la supériorité de ses marchandises, que pour le bas prix, est approvisionnée de bonnes marchandises de toutes espèces. [illegible] On peut citer: cognac, vins de Bordeaux, liqueurs, anisette, Chartreuse verte et jaune, absinthe, whiskey, bitters de toutes les qualités, etc. [illegible]

LES Soussignés, commissaires de la Banque de la Louisiane, donnent avis public que conformément à l'acte de 1867 No 28 approuvé le 5 mars 1867, ils ont été constitués pour la liquidation de la dite Banque. [illegible]

15 juillet—1m

J. E. MORGAN, J. L. WILLOZ, Commissaires. F. IRVINE,

JACOB OTT Entrepreneur.

REPARE LES MAGASINS et les MAISONS DE RÉSIDENCE.

Fait et répare les Cuves.

Les ordres laissés au No 21 rue Toulouse, chez M. L. DURAND, ou chez Toulouse et Chartres seront promptement exécutés.

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE ST-CHARLES, No 19,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal.

D. M. STELLA, Propriétaire.

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS avons l'avantage d'annoncer au public que nous avons acheté le moulin de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur procédé pour décortiquer et polir le riz, et que nous sommes en mesure de traiter le riz des planteurs à nos conditions. [illegible]

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) de M. McKinlay.

LEEDS & CO.

FONDERIE DE LEEDS

(ÉTABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Fonderie.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à décortiquer, des Moulins à riz, des Pressoirs à coton, des Vis de Newell, des Scies à vapeur, des Fourneaux, des Grils, des ouvrages en fer de toutes espèces [illegible] pour la Sud.

14 sept LEEDS & CO.

$10,000 de Récompense

VOLÉ, AUJOURD'HUI, A LA BANQUE DU CANAL, un paquet fait pour la Compagnie d'Express du Sud, adressé à M. MORGAN'S SONS, New-York, contenant CINQUANTE MILLE ($50 000) piastres en billets "Legal Tender" de mille ($1,000) piastres, numérotés comme suit:

2,775*	8,006	13,903*	23,723*	38,339*
3,119*	8,591	14,235*	26,898*	38,717*
3,515	8,993	15,211	28,323*	39,307*
3,907*	10,015*	15,543	28,415*	39,313*
4,047	10,203	16,731*	28,487*	40,059*
4,567	10,219*	16,847*	30,223*	40,619*
5,127	11,403	18,101*	30,463*	40,801*
5,363*	12,019*	19,131	31,879*	41,801*
6,727	12,147*	19,195	34,511*	41,999*
7,295	13,619*	23,135*	37,839*	45,531

Le tout daté du 10 mars 1863, lettre C.

Le public est prévenu de ne pas accepter les dits billets. La somme ci-dessus est offerte à quiconque fera retrouver l'argent.

* Billets de nouvelles séries.

Nlle Orléans, 20 mars 1868.

9 avril CH. GUMONVILLE, caissier.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

ATLANTIC

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux rue du Camp, No 12.

Nouvelle-Orléans, 9 juillet 1868.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie le second état annuel de ses affaires.

Montant des primes de l'année expirée le 1 juillet 1868 savoir:

Primes d'incendie	$ 54,667 05
Primes de mer	38,416 25
Primes de rivières	14,350 25
	$107,433 55
Pertes payées dans la même période	
Sur risques d'incendie	$ 12,417 12
Sur risques de mer	41,166 98
Sur risques de rivières	11,849 37
	65,437 69
Primes remboursées	2,487 45
Refaction (rebate)	22,136 50
Taxes et Revenu Intérieur	5,771 20
Réassurances	14,395 61
Dépenses, loyer, etc., intérêt en moins	11,883 35
	67,187 70
ACTIF.	
Billets par actions	[illegible]
Prêts sur hypothèques	[illegible]
Prêts sur garanties	[illegible]
Effets à recevoir, pourvu échéance	[illegible]
Actions du Vallée Dry Dock	[illegible]
Actions de la Compagnie d'Assurance	[illegible]
Actions d'assurances	[illegible]
Primes en cours de perception	[illegible]
Effets à recevoir, payables sur demande	[illegible]
Meubles de bureau	[illegible]
En caisse	[illegible]
	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite par les livres de la Compagnie.

E. RIGNEY, Président.

H. P. JANVIER, Secrétaire.

Assermentés et signés pardevant moi, ce 11 juillet A. D. 1868.

A. SHELLEY, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans

Les directeurs ont déclaré un dividende de CINQ PIASTRES par action, lequel sera porté au crédit des actions non encore payées.

E. RIGNEY, Président.

H. P. JANVIER, Secrétaire.

— Directeurs: —

E. Rigney, G. W. Manson, William Van Paul, H. P. Janvier, T. Prudhomme, L. Mann, J. P. Eggleston, Wm. Agar, C. E. Slayback, Alexander Marks, H. H. Stanley, T. M. Emmons, Jas Byrnes, J. J. West, C. M. Soria, H. Newman, A. D. Grief, Jno. R. Roep, Thos. Simons.

10 juillet—1m—43